

Le Code du Sportif

Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

1. Se conformer aux règles du jeu.
2. Respecter les décisions de l'arbitre.
3. Respecter adversaires et partenaires.
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie.
5. Être maître de soi en toutes circonstances.
6. Être loyal dans le sport et dans la vie.
7. Être exemplaire, généreux et tolérant.

LE SPORT :

Un facteur d'intégration...

Au-delà de l'apport individuel du sport, on peut lui reconnaître également un rôle sociétal important. La dimension éducative, l'aspect récréatif mais aussi ses bienfaits dans le domaine de la santé ne sont plus à démontrer. L'amélioration de la qualité de vie, de la confiance en soi, la réduction des comportements anti-sociaux, l'élargissement des réseaux de connaissance, sont aussi des éléments favorisant l'intégration grâce au sport.

La médiatisation croissante des évènements sportifs permet de promouvoir petit à petit toutes les disciplines et toutes les catégories de pratiquant(e)s. L'intégration des personnes en situation de handicap est actuellement une réalité même si certaines contraintes en bloquent parfois le développement.

A contrario le sport ne doit pas devenir un facteur d'exclusion. L'engagement sportif, la pratique de certaines activités implique parfois la mise en œuvre de moyens financiers plus ou moins importants, ce qui peut en pénaliser l'accessibilité. Pour ce faire des aides existent pour permettre au plus grand nombre de profiter au maximum des bienfaits du sport. Comme chaque année, vous trouverez dans ce document les détails et les modalités d'attributions de ces aides.

Excellente saison sportive à toutes et à tous.

Jean Yves MOURET

Comité Olympique et Sportif des Hautes-Pyrénées

Brochure réalisée par le Comité Olympique 65

Les missions du Comité Olympique 65

- contribuer à la défense et au développement du patrimoine sportif départemental
- représenter le Sport pour toutes les questions d'intérêt général notamment auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels départementaux
- de sauvegarder et de développer l'Esprit Olympique suivant les principes définis par le Comité National Olympique et Sportif Français
- favoriser, d'organiser la formation initiale et continue des dirigeants, officiels et techniciens et plus généralement des membres et des organismes sportifs du département
- d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire au développement de l'idée et de la pratique sportive du département

CDOS 65

9, rue André Fourcade
65 000 TARBES

Tél/Fax : 05 62 34 28 95

cdos65@wanadoo.fr

<http://hautespyrenees.franceolympique.com>

Saison
sportive
2014
-
2015

Comité Départemental
Olympique Sportif 65

Jeunes & Séniors

DES AIDES POUR LA PRATIQUE D'UN SPORT DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

Pour favoriser l'accès de tous les publics à la pratique d'une activité sportive en club, plusieurs organismes accordent des aides financières.



Plaquette financée par :



PRATIQUER UN SPORT EN CLUB : LES DIFFÉRENTES AIDES

Les demandes sont à déposer auprès des différents organismes à partir du 15 septembre 2014

DISPOSITIF

PUBLIC

CONDITIONS

AIDE JUSTIFICATIF CONTACT

ADRESSE



Coupon Sport

Jeunes scolarisés de 9 à 18 ans

ARS ou AEEH
Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire ou de l'Allocation Éducation Enfant Handicapé
Quotient Familial inférieur à 950

20 à 40 €

Suivant Dossier

DDCSPP
Service Jeunesse, Sports et Vie Associative

Cité administrative Reffye
Rue Amiral Courbet - BP 41740
65017 TARBES Cedex 9
Tél : 05 62 46 42 20
ddcspp-jsva@hautes-pyrenees.gouv.fr



Dispositif Banque Sport

Jeunes de 6 à 17 ans résidant à : Aureilhan, Bordères, Tarbes, Odos, Soues, Lourdes

Quotient Familial inférieur à 700

20 à 80 €

Suivant Dossier

G.I.P. C.U.C.S.
Grand Tarbes et Lourdes

30 avenue Saint Exupéry
65000 TARBES
(Marie Christine Vazquez)
Tél : 05 62 53 34 37
gip.mc.vazquez@orange.fr

Carte Sport Jeune

Jeunes de 6 à 17 ans résidant à Tarbes

Soit

ARS ou AEEH
Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire ou de l'Allocation Éducation Enfant Handicapé

30 €

ARS ou AEEH + licence club

Soit

Ressources inférieures à 15 000€ par an et par personne

20 €

Avis d'impôt + licence club

Mairie de Tarbes
Service des Sports

Bâtiment Pyrène
65000 TARBES
Tél : 05 62 44 38 16
www.tarbes.fr

Carte Sport Sénior

Séniors 55 ans et plus résidant à Tarbes

Revenus inférieur à 12 500€/an et par personne

30 €

Avis d'impôt + licence club



Carte Jeune Midi-Pyrénées Chèque Sport

Lycéens et apprentis scolarisés en Midi-Pyrénées détenteurs de la Carte Jeune Midi-Pyrénées

Montant de l'aide variant en fonction du quotient familial

10 à 50 € (10€ au minimum pour tous les jeunes)

Suivant Dossier

Gestionnaire du dispositif : **société APPLICAM**

Carte Jeune Midi-Pyrénées
BP 65052
57072 METZ CEDEX 3
Tél. : 03 87 75 73 33
www.cartejeune.midipyrenees.fr

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES



Plaquette réalisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Hautes Pyrénées

